

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 DEC. 2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A279

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°1 - Budget Annexe de l'Aménagement 2015

Le 17 décembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel - BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille - LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - PAOLI Stéphane – PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise - TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - BALDO Edouard donne pouvoir à LENFANT Gaëlle - BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia - BERNARD Christine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe - ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – FILIPPI Claude – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Frédéric GUINIERI

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Décision Modificative n° 1 - Budget Annexe de l'Aménagement 2015

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il est proposé d'adopter la Décision Modificative n°1 relative au Budget Annexe de l'Aménagement 2015.

Exposé des motifs :

Le 11 décembre 2014, le Conseil de Communauté a créé et adopté le Budget principal du Budget Annexe de l'Aménagement 2015.

Le 10 juillet 2015, le Conseil de Communauté a adopté le Budget Supplémentaire pour le Budget Annexe de l'Aménagement 2015.

Le 12 novembre 2015, le Conseil de Communauté a adopté la Décision Modificative n°0 pour le Budget Annexe de l'Aménagement 2015.

Il convient aujourd'hui de préparer la décision modificative n°1 afin **de procéder aux ajustements et régularisations**, en fonctionnement et en investissement.

Dans le cadre de sa compétence de Développement Economique, la CPA mène des opérations d'aménagement de zone d'activités. L'extension de la zone d'activités du Grand Pont à la Roque d'Anthéron est réalisée en régie, comme le permet l'article L311-5 du Code de l'urbanisme. Les études préalables à la création et à la réalisation de la ZAC sont engagées et le suivi de la maîtrise d'œuvre et des travaux va être confié à la SPLA dans le cadre d'une convention d'aménagement. Afin de garantir l'engagement juridique des dépenses pour la réalisation de cette opération pouvant s'étaler sur plusieurs années, il convient d'ouvrir une autorisation de programme.

LIBELLE OPERATION	TOTAL AP	CP 2016	Reste à financer
Extension de la zone d'activités du Grand Pont – La Roque d'Anthéron	4 000 000	200 000	3 800 000

DM 1 – 2015 – AMENAGEMENT

INVESTISSEMENT

IMPUTATION				LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
Ligne	Chapitre	Fonction	Nature		Dépenses	Recettes
8055	27	01	274	Prêt	200 000,00	
8056	16	01	1641	Emprunts		200 000,00
					200 000,00	200 000,00

La Décision Modificative N°1 s'équilibre donc comme suit :

**La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à
200 000 €**

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-11 ;

VU la délibération n°2014_A237 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014 relative au vote du Budget Primitif 2015 du Budget Annexe de l'Aménagement ;

VU la délibération n°2015_A112 du Conseil communautaire du 10 juillet 2015 relative au vote du Budget Supplémentaire du Budget Annexe de l'Aménagement 2015 ;

VU la délibération n°2015_A233 du Conseil communautaire du 12 novembre 2015 relative au vote de la Décision Modificative n°0 du Budget Annexe de l'Aménagement 2015 ;

VU l'avis de la Commission Finances et Contrôle de gestion en date du 24 novembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe de l'Aménagement telle qu'elle est présentée.
- **APPROUVER** la création de l'autorisation de programme suivante :

LIBELLE OPERATION	TOTAL AP	CP 2016	Reste à financer
Extension de la zone d'activités du Grand Pont – La Roque d'Anthéron	4 000 000	200 000	3 800 000

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°1 - Budget Annexe de l'Aménagement 2015

Inscrits	92
Votants	87
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	87
Majorité absolue	44
Pour	87
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



17 DEC. 2015